



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 12 avril 2022

Budget Primitif 2022
Ville de La Crèche
Note de synthèse

Exercice 2022 – Conseil Municipal du 12 avril 2022

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget primitif 2022 de la Ville de La Crèche.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2022 est de 5 918 habitants. Pour rappel, la population créchoise était de 5 764 habitants au 1^{er} janvier 2021, soit une augmentation de 154 habitants pour l'année 2022.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 918	374 461	6 039 767
Nombre de foyers fiscaux	2 494	161 979	2 657 735
Part des foyers fiscaux non imposables	41 %	54,90 %	51,60 %
Revenu fiscal médian par foyer	23 780	20 840	21 290

II. Priorités

Le budget primitif doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère et équilibré. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 6 mars 2022 au Conseil municipal.

Il présente 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent être votées en équilibre.

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

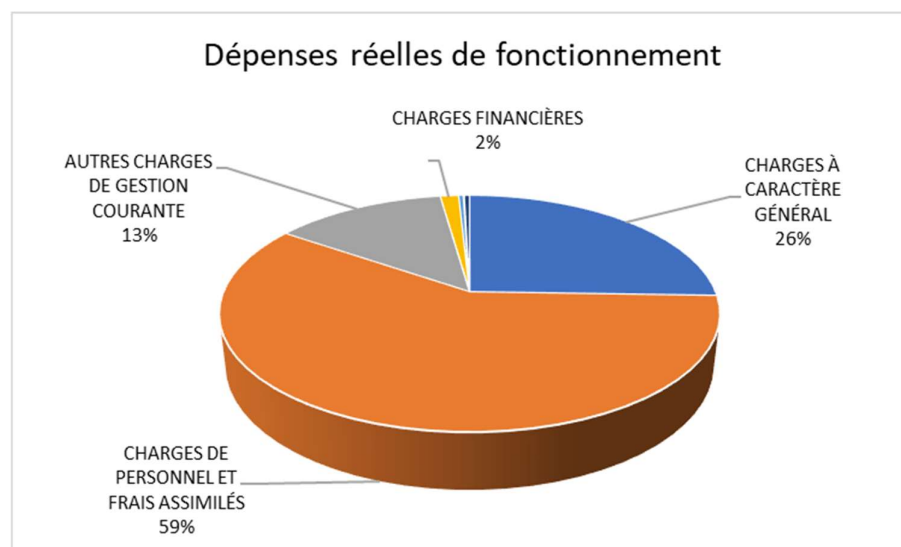
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement pour les dépenses et les recettes à la somme de 5 887 535 €.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

	CA 2020	BP 2021	CA 2021 (provisoire)	BP 2022
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 249 218,54 €	1 326 625,00 €	1 199 472,03 €	1 371 679,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	2 829 624,35 €	2 844 000,00 €	2 953 992,30 €	3 154 267,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	419 761,48 €	903 168,65 €	587 957,50 €	706 490,00 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	150 104,72 €	98 975,00 €	418 672,06 €	75 600,18 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 672,68 €	10 000,00 €	76 655,21 €	19 170,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (SEMI-BUDGÉTAIRE	3 864,90 €	5 000,00 €	- €	3 851,00 €
014 ATTTÉNUATIONS DE PRODUITS	22 770,00 €	26 100,00 €	21 667,00 €	22 100,00 €
022 DÉPENSES IMPRÉVUES	- €	182 395,48 €		169 577,82 €
	4 680 016,67 €	5 396 264,13 €	5 258 416,10 €	5 522 735,00 €
023D VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (REC	- €	674 598,00 €	- €	100 000,00 €
042D OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	292 253,10 €	600 000,00 €	231 490,10 €	264 800,00 €
TOTAL	4 972 269,77 €	6 670 862,13 €	5 489 906,20 €	5 887 535,00 €



Chapitre 011 - Charges à caractère générale : il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : électricité, téléphonie, travaux d'entretien des bâtiments, contrats de maintenance... et les achats de denrées alimentaires pour les cantines scolaires.

Chapitre 012 - Charges de personnel : ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses du personnel.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : il s'agit principalement des dépenses afférentes aux financements du Service d'Incendie et de Secours des groupements de collectivités. On retrouve également la participation du Budget principal aux déficits des budgets annexes, ainsi que le versement des indemnités aux élus et les subventions aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre affiche le remboursement des intérêts de la dette.

1.2 Recettes de fonctionnement

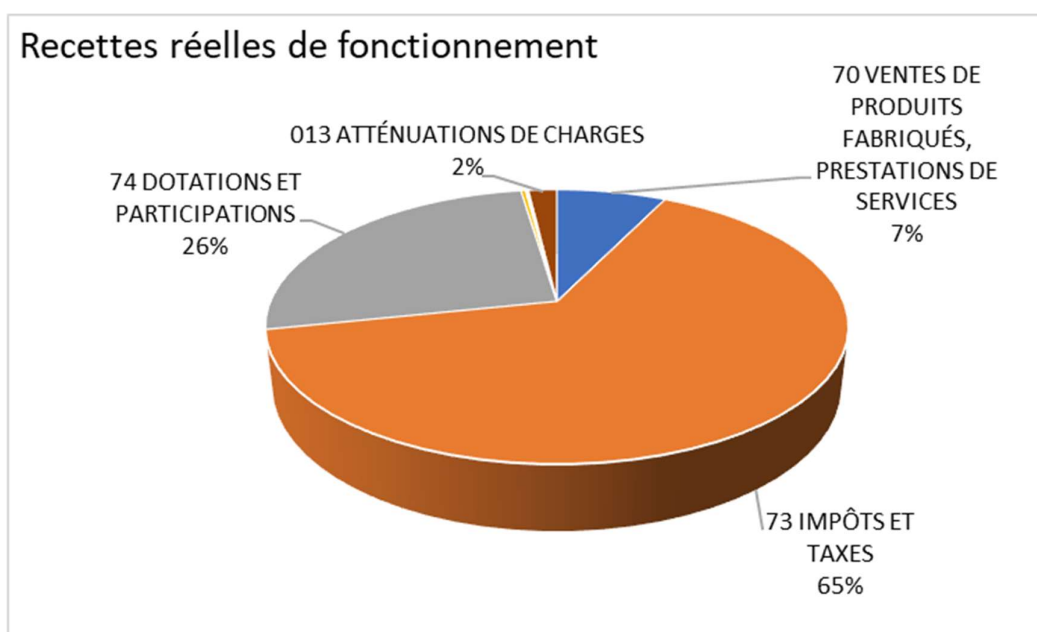
Le montant des recettes de fonctionnement pour 2022 représente 5 887 535 € et se répartit de la façon suivante :

		CA 2020	BP 2021	CA 2021 (provisoire)	BP 2022
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTAT	468 947,71 €	519 993,00 €	594 118,27 €	424 400,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	3 599 683,98 €	3 802 602,00 €	3 560 139,84 €	3 780 865,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 182 417,48 €	1 133 840,00 €	1 431 661,26 €	1 531 610,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 955,70 €	21 965,00 €	12 726,29 €	18 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	72,34 €	360 100,00 €	62,00 €	60,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 723,30 €	1 500,00 €	109 347,61 €	6 500,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	3 374,54 €	5 000,00 €	1 600,00 €	5 000,00 €
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	139 125,24 €	114 000,00 €	107 085,35 €	110 000,00 €

5 419 300,29 €	5 959 000,00 €	5 816 740,62 €	5 876 435,00 €
----------------	----------------	----------------	----------------

002R	RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE	- €	671 862,13 €		- €
042R	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	33 826,62 €	40 000,00 €	10 265,71 €	11 100,00 €

TOTAL	5 453 126,91 €	6 670 862,13 €	5 827 006,33 €	5 887 535,00 €
-------	----------------	----------------	----------------	----------------



Chapitre 013 – Atténuations de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services : les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Commune (facturation de la restauration scolaire, périscolaire, concessions des cimetières...) sont estimées à 424 400 €, pour 2022.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : les recettes fiscales de la Commune prévues pour 2022 sont de 3 780 865 € soit 220 K€ de plus qu'en 2021.

Pour rappel, l'attribution de compensation est identique à l'année 2021, soit la somme de 933 434 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations : la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est estimée à 601 k€ pour l'année 2022.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : ce chapitre regroupe les revenus d'immeubles et les redevances des concessionnaires (18 000 €).

Chapitre 76 – Produits financiers : l'opération exceptionnelle de réaménagement de la dette requiert d'abonder ce chapitre pour permettre à la Commune de procéder aux écritures comptables.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : ce chapitre affiche les produits des cessions d'immobilisations et les produits issus de remboursements par les assurances d'éventuels sinistres.

2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. La section d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'informatisation des écoles, l'aménagement de voirie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...).

Pour la première année, les dépenses d'équipement sont votées sous la forme d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement ; ce qui permet de projeter les investissements dans une dynamique de mandat, en pluriannuel.

2.1 Dépenses d'investissement

		CA 2020	BP 2021	CA 2021 (provisoire)	BP 2022
10D	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	77 436,07 €	7 100,00 €	- €	- €
13D	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	29 540,40 €	23 691,00 €	- €
16D	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	552 303,83 €	3 355 000,00 €	3 262 429,83 €	465 000,00 €
204	SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT			370,42 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 760,00 €	20 079,26 €	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		628 937,69 €	953 229,95 €	625 046,12 €	2 468 895,55 €
040D	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	33 826,62 €	41 110,00 €	10 265,71 €	11 100,00 €
041D	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	16 669,00 €		- €	0,00 €
001D	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTIS	- €		- €	0,00 €
19	DIFFERENCES SUR IMMOBILISATIONS			10 835,10 €	
26D	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPAT		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			- €	0,00 €
RESTES A REALISER (A REPORTER)			167 387,13 €		
TOTAL		1 309 173,21 €	4 576 627,48 €	3 954 217,44 €	2 946 495,55 €

Répartition des dépenses d'investissement par opérations

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 468 895,55 €
201 - BATIMENTS MUNICIPAUX	184 933,19 €
202 - INVESTISSEMENTS COURANTS	289 948,00 €
203 - LOGEMENT SOCIAL	83 000,00 €
204 - ACQUISITIONS FONCIERES	719 400,00 €
205 - ADAP	35 000,00 €
206 - VOIRIE ET CADRE DE VIE	235 984,36 €
207 - AMENAGEMENT ET REDYN. DU CENTRE BOURG	30 000,00 €
208 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	55 000,00 €
209 - CIMETIERE NATUREL ET NOUVEAU CIMETIERE	14 100,00 €
210 - LIAISONS CYCLABLES	50 000,00 €
211 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	441 000,00 €
212 - SITE GROUSSARD	220 000,00 €
213 - PISCINE	41 500,00 €
214 - NATURE ET TRANSITION	69 030,00 €
215 - REHABILITATION DE LA GARE	0,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : le montant de la taxe d'aménagement apparaît dans ce chapitre.

Chapitre 16 – Emprunts et dette assimilées : il s'agit des remboursements du capital des emprunts de la Commune.

Chapitre 040 - opérations d'ordre : on retrouve dans ce chapitre, les travaux en régie et les amortissements des subventions d'équipement reçues.

2.2 Recettes d'investissement

		CA 2020	BP 2021	CA 2021 (provisoire)	BP 2022
021R	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	674 598,00 €		100 000,00 €
10R	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	428 612,19 €	617 796,36 €		233 200,00 €
13R	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 624,82 €	216 184,00 €		420 871,00 €
16R	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	- €	2 800 000,00 €		1 927 624,55 €
001D	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPO	- €	- €		0,00 €
040R	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	292 253,10 €	600 000,00 €		264 800,00 €
041R	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	16 669,00 €	- €		- €

RESTES A REALISER (A REPORTER)

89 327,13 €

TOTAL 926 159,11 € 4 997 905,49 € - € 2 946 495,55 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : il représente les subventions versées par l'Etat, le Département, la Région....

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves: nous percevons à ce chapitre, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Chapitre 040 - opérations d'ordre: il s'agit des amortissements des immobilisations.

IV. Les budgets consolidés

BUDGET	SECTION	2021		2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	6 670 862,13	6 670 862,13	5 887 535,00 €	5 887 535,00 €
	Investissement	4 997 905,49	4 997 905,49	2 946 495,55 €	2 946 495,55 €
Total			11 668 767,62		8 834 030,55
Cinéma Clouzot	Fonctionnement	193 300,98	193 300,98		133 300,00 €
	Investissement	50 478,84	50 478,84		45 950,00 €
Total			243 779,82		179 250,00
Hélianthe	Fonctionnement	292 210,03	292 210,03	144 100,00 €	144 100,00 €
	Investissement	120 816,18	120 816,18	47 300,00 €	47 300,00 €
Total			413 026,21		191 400,00
Ecole de musique	Fonctionnement			111 910,00 €	111 910,00 €
	Investissement			5 000,00	5 000,00
Total					116 910,00
Total Général			12 325 573,65		9 321 590,55

V. Niveau d'endettement de la collectivité






A noter qu'un prêt n'est pas affecté sur le budget principal, mais sur le budget annexe de l'Hélianthe : emprunt à taux fixe DEXIA sur 25 ans au taux de 6,15%.
Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 253 189 € - échéance 2025.

Tableau du profil d'extinction de la dette par exercice annuel de l'année 2022 à 2026

Année	Capital restant dû début d'exercice	Dont emprunts réalisés en cours d'exercice*	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2022	5 336 970 €		462 923 €	67 844 €	530 767 €	4 874 047 €
2023	4 874 047 €		426 863 €	61 443 €	488 306 €	4 447 184 €
2024	4 447 184 €		413 570 €	55 589 €	469 159 €	4 033 613 €
2025	4 033 613 €		399 985 €	50 290 €	450 275 €	3 633 628 €
2026	3 633 628 €		391 307 €	45 601 €	436 908 €	3 242 321 €

Emprunts réalisés en cours d'exercice : les emprunts contractés par délibération en décembre peuvent se reporter en début d'exercice sur n+1*

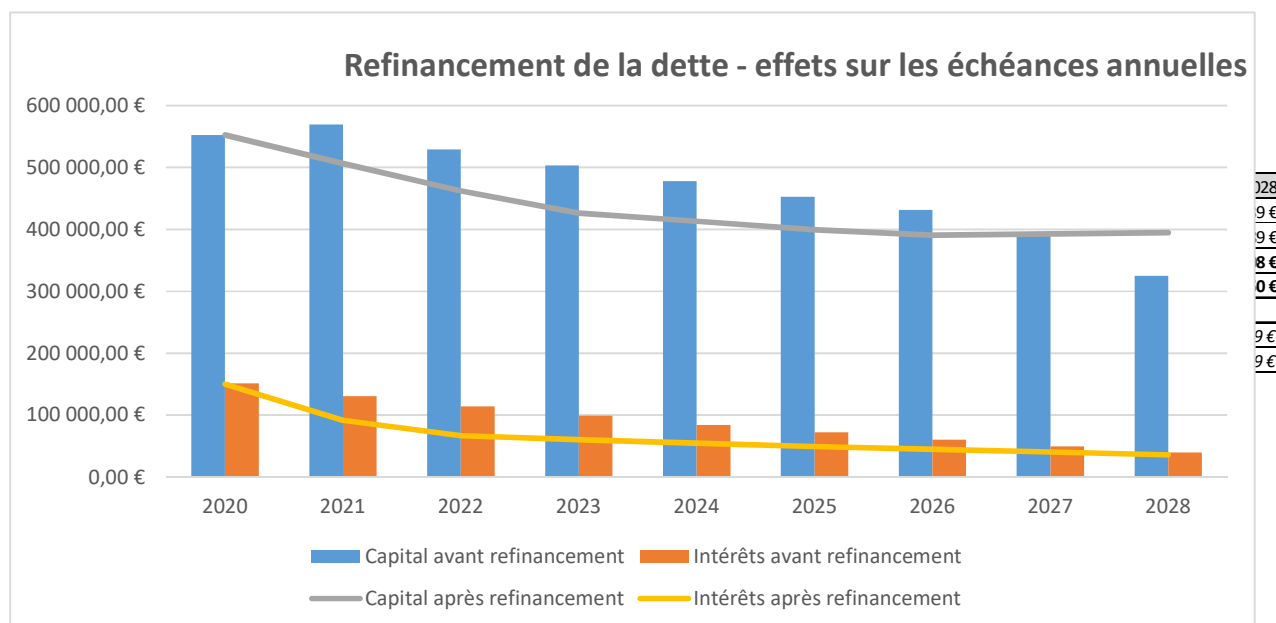
Capital restant dû par banques au 1^{er} Janvier 2022 (budget principal) :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole	4 868 000,00 €	3 220 258,74 €	6
	Caisse d'Epargne	1 630 000,00 €	665 305,56 €	5
	DEXIA CLF	2 014 694,10 €	742 791,22 €	2
	Crédit Mutuel	150 000,00 €	76 055,49 €	1
	SFIL	507 172,90 €	632 559,23 €	2
		9 169 867,10 €	5 336 970,24 €	18

NB : la SFIL (Caisse Française de Financement) est la banque publique qui a repris une partie des emprunts DEXIA

VI. Effets du réaménagement de la dette sur les échéances annuelles

L'opération de réaménagement de la dette mise en œuvre en 2020 et 2021 a pour objectif d'offrir des marges de manœuvre. Dès 2022, des économies sont réalisées sur les remboursements du capital (-63 K€) et des intérêts (-39 K€). De plus, cela permet d'améliorer l'épargne disponible.



VII. Epargne brute (ou CAF) et épargne nette

En Euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
Capacité autofinancement (CAF) ou épargne Brute*	326 732	439 255	493 949	484 184	450 917	763 070	921 540
Epargne nette** (après remboursement capital des emprunts)	- 63 759	56 812	67 813	25 672	-49 512	210 766	430 379

***Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

****Epargne nette** = Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

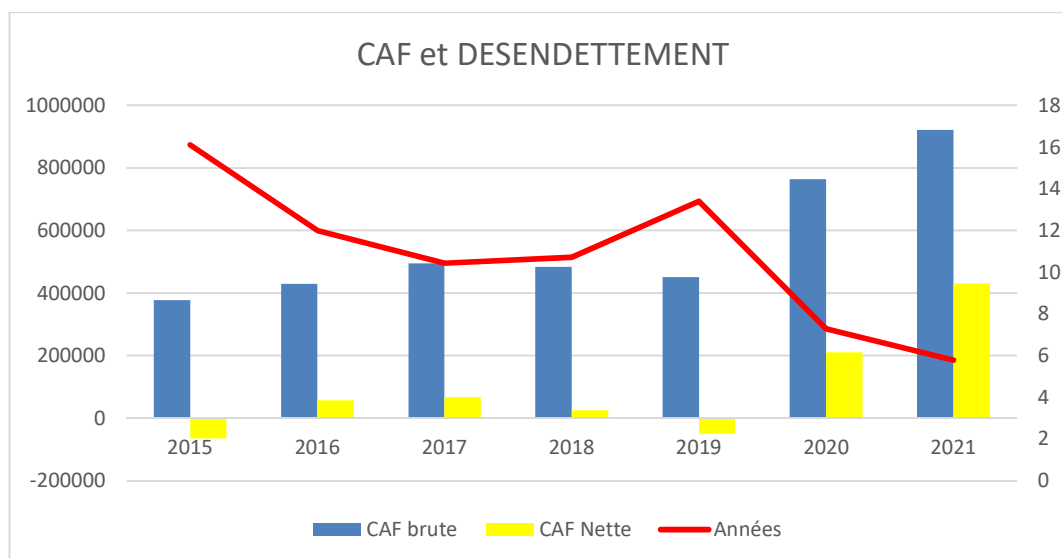
VIII. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. **Son niveau d'alerte est à 7 ans.**

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 provisoire
Ratio	16,1 ans	12 ans	10,43 ans	10,72 ans	13,40 ans	7,29 ans	5,79 ans

Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2021 passe à 5,79 ans plus bas niveau jamais atteint depuis 2012 (5,43 ans).



L'objectif sur la période 2018 – 2020 était de ramener progressivement ce ratio sous la barre des 10 années. **L'objectif est tenu et se confirme avec 7,29 ans d'endettement en 2020 et 5,79 ans en 2021**, laissant entrevoir de nouvelles perspectives d'investissement.

L'équipe municipale actuelle a résorbé, dès la seconde année, la problématique de désendettement grâce aux actions annoncées sur les différents leviers (économie de fonctionnement, renégociation des encours de dette, augmentation des impôts directs). Elle devra maintenir dorénavant un niveau conforme à une bonne gestion des finances communales, autour du seuil d'alerte de 7 ans.

IX. Principaux ratios

Valeurs	Commune 2022	Moyenne nationale
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	933.51	918
2. Produits des impositions directes / Population :	484.75	526
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population :	990	697
4. Dépenses d'équipement brut / Population :	397.75	1124
5. Encours de dette / Population :	901.82	288
6. DGF / Population :	101.55	154
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,70%	57,50%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	108,12%	89,30%
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40,14%	25,60%
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	90,84%	73%

X. Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Commune se répartissent au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	11,00	1,00	12,00
Attaché principal	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2e	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		28,00	11,00	39,00	26,20	5,05	31,25
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	11,00	9,00	20,00	9,40	3,31	12,71
Adjoint technique territorial principal de 1re cla	C	5,00	1,00	6,00	5,00	0,91	5,91
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	8,00	1,00	9,00	7,80	0,83	8,63
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		5,00	3,00	8,00	5,00	2,03	7,03
Médecin de 2ème Classe (obsolète)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,03	0,03
Puéricultrice de Classe Supérieure	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Auxiliaire de puériculture de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE SPORTIVE (e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (f)		1,00	4,00	5,00	1,00	1,51	2,51
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère C	B	1,00	1,00	2,00	1,00	0,68	1,68
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème C	B	0,00	3,00	3,00	0,00	0,83	0,83
FILIERE ANIMATION (g)		4,00	23,00	27,00	4,00	9,31	13,31
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	21,00	22,00	1,00	8,53	9,53
Adjoint territorial d'animation principal de 1re c	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2e cl	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,78	0,78
FILIERE POLICE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		53,00	41,00	94,00	49,20	18,90	68,10